

Pâques tomberait hors vacances scolaires !

Le principe : 7 semaines de cours, 2 de congé

Une année scolaire rythmée par des périodes de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé. Le projet va faire l'objet d'une étude de faisabilité. On dit la réforme bénéfique pour les élèves. Si elle était acceptée, le 1^{er} novembre ou le lundi de Pâques se retrouveraient (souvent) hors vacances...

Réformer le rythme de l'année scolaire, épisode 356 : 30 ans que cette réforme est envisagée. En vain jusqu'à aujourd'hui. Le principe est pourtant simple et bénéfique pour les enfants : l'année serait découpée en périodes de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé. Un rythme mieux adapté aux besoins des élèves. Les études centrées sur les rythmes biologiques montrent que l'on ne se repose pas vraiment en une semaine, que le cerveau a besoin de plus de temps de repos que ce qui est prévu à la Toussaint et au Carnaval.

GROS BOULOT

Les acteurs de l'enseignement y semblent favorables. « Y a donc plus qu'à » ? Voire... À lire les avis du groupe central chargé d'assurer le suivi du Pacte d'excellence, la prudence reste de mise : « Les ré-

formes relatives au rythme scolaire sont très complexes à mettre en œuvre et susceptibles de se heurter à de fortes résistances (...) Sans préjudice du résultat des études de faisabilité, nous préconisons d'avancer dans un premier temps sur la révision de l'année scolaire, dans un deuxième temps sur la révision de la journée. » Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, on confirme qu'une étude va être lancée. Quand ? Avant les grandes

Une semaine de plus à la Toussaint et au Carnaval, quelques jours en moins durant l'été

vacances, espère-t-on... Même si le cabinet ne s'enferme dans aucun timing (air connu). « C'est un gros boulot. Il faut voir tous les acteurs, de l'enseignement, mais aussi de la société », précise le cabinet échaudé par les obstacles passés.

Certains experts font remarquer que les changements d'habitudes des Belges en matière de vacances (périodes plus courtes, plus morce-

lées) et la possibilité d'avoir des vacances plus longues à deux moments de l'année pourraient désamorcer les réticences passées des tour-opérateurs.

GRIGNOTER JUILLET-AOÛT

Une semaine de vacances en plus à la Toussaint et à Carnaval, cela signifie dix jours à grignoter ailleurs, puisqu'il est question d'un glissement des vacances, pas de jours supplémentaires (il faudra toujours 182 jours d'école sur une année). Comment faire ? En « grattant » sur les jours blancs de la fin juin ? En rabotant les grandes vacances ? Exemple : si le 1^{er} septembre tombe un vendredi, les enfants rentreraient le lundi 28 août. Si le 30 juin tombe un mardi, les vacances débuteraient le vendredi 3 juillet au soir.

Au passage, on aura compris que, même adoptée, la réforme ne sera pas mise en œuvre avant la rentrée 2019 (le gouvernement approuve aujourd'hui les arrêtés fixant les congés scolaires pour les années 2017-18 et 2018-19).

Pour vous donner une idée des différences entre une année classique et une année réformée, nous avons fait le test sur la prochaine, 2017/2018 (lire contre)... Mais insistons : l'année prochaine, rien ne changera. ●

DIDIER SWYSEN

Fête du Sacrifice

La rentrée reste au 1^{er} septembre

Réforme adoptée ou pas, la prochaine rentrée scolaire ne sera de toute façon pas concernée... Ce qui pourrait plus la perturber, c'est l'absence de nombreux élèves en raison de l'Aïd el Kebir, la fête du Sacrifice pour les musul-

mans qui tombera, cette année, le vendredi 1^{er} septembre. En Flandre, des directeurs d'école ont demandé à leur ministre de tutelle de reporter la rentrée au lundi 4.

« Nous n'avons reçu aucune demande en ce sens », répond le cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns (cdH). « Pour la ministre, les choses sont claires : la rentrée reste fixée au 1^{er} septembre et les absents seront considérés en situation d'absence injustifiée s'ils ne sont pas

couverts par un certificat médical. »

Le cabinet de la ministre de l'Éducation admet malgré tout que les directeurs ont une marge de manœuvre : craignant une école à moitié vide, certains pourraient décréter le vendredi 1^{er} septembre journée pédagogique, ce qui renverrait de facto la rentrée au lundi 4. Un simple tour de passe-passe ? Non, organiser une telle journée à la rentrée peut avoir du sens, admet le cabinet. ●

D.S.W.

Le monde de l'enseignement a priori favorable**Profs, syndicats, parents : beaucoup de positif**

Le monde de l'enseignement est plutôt favorable à la réforme, « *Peut-être le seul grand projet du Pacte qui fait l'unanimité* », confie Jonathan Fischbach, patron d'enseignons.be. « *Les rythmes actuels ne conviennent pas aux enfants et les jours blancs empoisonnent plus les enseignants qu'autre chose.* » L'Ufapec, qui regroupe les associations de parents des écoles catholiques, a consacré une étude à cette réforme il y a deux ans. « *Nous avons eu beaucoup de*

réactions positives de parents », explique Bernard Hubien, son secrétaire général. « *Pour les parents séparés, une semaine de plus à la Toussaint ou au Carnaval peut arranger bien des situations. Mais, il y a eu du plus négatif aussi : trouver des activités intérieures pour les enfants dans des périodes moins ensoleillées pourrait rendre la vie des familles précarisées plus difficile, craignent certains.* » Même prudence parmi les directeurs d'école. « *Cela me semble*

positif pour les enfants, mais ne compliquera-t-on pas les choses si les vacances débutent le 3 juillet, alors que les parents font déjà pression sur l'école pour partir plus tôt ? », interroge Thierry Vanderjst, le directeur du Collège Saint-Pierre à Jette. Du côté syndical, Joseph Thonon (CGSP) se dit aussi, a priori, favorable à la réforme, à la condition que cela n'entraîne pas de soucis pour les congés ou les formations des profs. ●

D.S.W.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 CLASSIQUE

- Rentrée : le vendredi 1^{er} septembre
- Congé de Toussaint (d'automne) : du lundi 30/10 au vendredi 3/11/2017
- Vacances de Noël (d'hiver) : du lundi 25/12/2017 au vendredi 5/1/2018
- Congé de Carnaval (de détente) : du lundi 12/2 au vendredi 16/2/2018
- Vacances de Pâques (de printemps) : du lundi 2/4 au vendredi 13/4/2018
- Début des grandes vacances : samedi 30/6/2018

Durée des cours entre la rentrée et la Toussaint : 8 semaines
 Durée entre la Toussaint et Noël : 7 semaines
 Durée entre la rentrée de janvier et Carnaval : 5 semaines
 Durée entre Carnaval et Pâques : 6 semaines
 Durée entre la fin des vacances de Pâques et la fin de l'année : 11 semaines

L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 RÉFORMÉE
 (7 semaines de cours + 2 de congé)

- Rentrée : le lundi 28 août
- Congé de Toussaint (d'automne) : du lundi 16/10 au vendredi 27/10/2017 (deux semaines)
- Jour férié : le mercredi 1/11 (Toussaint)
- Vacances de Noël (d'hiver) : du lundi 18/12/2017 au lundi 1^{er} janvier 2018
- Congé de Carnaval (de détente) : du lundi 19/2 au vendredi 2/3/2018 (deux semaines)
- Jour férié : lundi 2/4 (Pâques)
- Vacances de Pâques (de printemps) : du lundi 23/4 au vendredi 4/5/2018
- Début des grandes vacances : samedi 30/6/2018
- Durée de chacune des périodes de cours : 7 semaines (8 semaines pour la dernière)





